



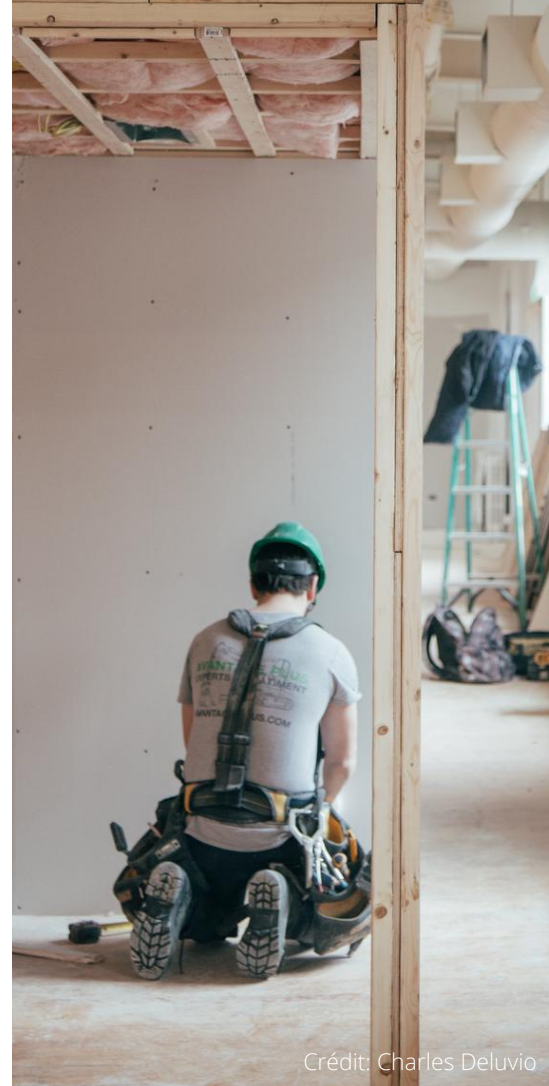
L'INFOLETTRE DU SCRC

31 AOUT 2020

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

Si Radio-Canada était un entrepreneur...

Peut-être que vous vous demandez comment se passent les relations entre le syndicat, les employés et Radio-Canada ? Une analogie peut être utile pour illustrer la situation : si les employés représentaient des propriétaires, que Radio-Canada était un entrepreneur et la convention collective, la liste des travaux... la demeure ne serait même pas à moitié rénovée, avec des pièces en chantier, et d'autres même pas entamées. Exemples à l'appui : la partie patronale n'a aucun mandat pour le comité des recherchistes, près de deux ans après la signature de la convention collective. Rien pour faire changer quoi que ce soit, malgré des appels répétés du syndicat - et malgré le fait que c'est inscrit dans notre contrat de travail. Autre exemple : le comité inter-unités n'a même pas commencé ses travaux. Notre convention collective devait être l'occasion de se pencher sur les relations de travail, les problèmes que nos camarades éprouvent dans leur quotidien, envisager le milieu de travail de demain. Depuis la signature de la convention collective, et à un an de son échéance, nous avons certes obtenu certains correctifs, au prix de longues heures de discussions, mais en général, l'avancée des travaux est assez anémique. Peut-être que les contremaîtres - lire les grands patrons de Radio-Canada - pourraient mettre davantage de ressources et d'énergie dans ces chantiers importants ?



Crédit: Charles Deluvin

ERIN O'TOOLE VEUT PRIVATISER CBC

Le Parti conservateur du Canada a un nouveau chef en la personne d'Erin O'Toole, un avocat qui a notamment été ministre des Anciens combattants dans le gouvernement Harper. Pourquoi est-ce intéressant pour nous ? Parce que le nouveau chef conservateur a une vision assez particulière face au diffuseur public : Erin O'Toole propose de privatiser une partie des services anglais, donc CBC... mais il ne toucherait pas au financement de Radio-Canada, du moins, pour le moment. Pour les Amis de la radiodiffusion, un groupe qui promeut un radiodiffuseur public fort, il s'agit clairement d'une manoeuvre électorale visant les Québécois. Pour le Syndicat des communications de Radio-Canada, cette dualité face à CBC et Radio-Canada est intenable : tous les Canadiens, francophones et anglophones, ont droit à une information de qualité de la part d'un radiodiffuseur public fort et indépendant. Il restera à voir si le chef du PCC changera son message.

À voir en page 2

- Où est passée mon augmentation ?
- Covid-19: la prudence plus que jamais
- Liste des membres
- Élections et assemblée générale



Crédit: Erik Mclean/Unsplash

COVID-19, LA PRUDENCE PLUS QUE JAMAIS

Déjà six mois de confinement, face à un virus pour lequel il n'existe toujours ni traitement, ni vaccin. Il s'installe une certaine lassitude et un relâchement de notre vigilance. Dernier exemple : l'interdiction de tenir des réunions d'équipe dans les installations de Radio-Canada en a amené certains à tenir ce type de rencontre à la maison. Le gouvernement permet les regroupements en petits nombres, alors on lâche Zoom et on se voit en personne chez l'un ou chez l'autre. Mauvaise idée. Radio-Canada va rappeler à son personnel cadre qu'il est toujours interdit d'organiser des rencontres autrement qu'en visioconférence. Le SCRC est d'accord avec ce rappel à l'ordre. Il n'y a pas eu d'éclosion en milieu de travail, mais la lassitude et un faux sentiment de sécurité semblent s'installer.

OÙ EST PASSÉE MON AUGMENTATION ?

Depuis le début juillet, nous devons assumer une augmentation de notre contribution au régime d'invalidité à long terme de 1 % de notre salaire brut. Il y a deux raisons pour ça. Premièrement, les coûts ont augmenté. Il y a plus d'employés en invalidité longue durée, ils sont plus jeunes et mettent plus de temps à se remettre. Deuxièmement, depuis quatre ans, les surplus accumulés ont permis de réduire de 40 % notre facture individuelle. Il n'y a plus de surplus, donc on doit assumer la totale. Il y a aussi notre contribution au fonds de pension qui augmente : chaque année, le conseil de fiducie prend ce genre de décision. Nous avons eu dans le passé des diminutions de contributions, cette fois-ci, il s'agit d'une augmentation. Le conseil de fiducie a le mandat de voir à la bonne gestion du fonds. Il se base sur une évaluation actuarielle. Une décision donc pour maintenir la bonne santé financière de notre fonds de pension. Il y aurait lieu d'exiger un peu plus de transparence dans ces pratiques, de façon à bien comprendre les processus de gestion et dans certains cas, d'en discuter au Comité conseil sur les avantages sociaux. Le CCAS réunit des représentants de tous les syndicats, de la SRC et des gestionnaires de notre fonds de pension. En conclusion, ne cherchez plus votre 1,5 % obtenu en avril.

Liste des membres

Radio-Canada nous a fourni une liste plus contemporaine de nos membres. Parmi les constats, nous serions un peu plus de 2500... loin des 3000 d'il y a quelques années. Plusieurs raisons expliquent ce déclin, parfois liées à la crise sanitaire, ou encore à des retraités non remplacés, des contrats non renouvelés et des temporaires qui sont partis faute d'obtenir des heures de travail. Mais il y a aussi, dans certains cas, le non-respect de notre convention.

Des collaborateurs de l'info et de la radio générale à Montréal ne sont pas déclarés et ne versent plus de cotisations. Le syndicat a dénoncé cette nouvelle pratique patronale, et demande une correction rapide. Pour ce qui est des départs à la retraite, la direction a six mois pour afficher le poste ou annoncer sa disparition. Notre vigilance à tous s'impose. Autre constat, plusieurs nouveaux employés (il y en a quand même pas mal) n'ont pas signé leur carte de membre du SCRC. Ce n'est pas une condition pour que le syndicat protège les droits de ces derniers, mais ils ne sont pas réputés membres du SCRC et ne peuvent donc pas participer aux activités du syndicat, ni occuper un poste (délégué, membre du Bureau syndical) ou encore voter en assemblée générale.

Élections et assemblée générale

Tous les postes de délégués sont soumis à une élection l'automne prochain. Plusieurs ont déjà manifesté l'intention d'être à nouveau candidats, c'est une manifestation d'intérêt et d'engagement digne de mention. Mais il n'y a pas de postes « réservés » au SCRC. Tout membre en règle peut présenter sa candidature. Il y a d'ailleurs quelques sections orphelines. Nous en reparlerons en septembre. Idem pour l'assemblée générale, elle aura lieu le 3 octobre, et si la tendance se maintient, il sera possible de se retrouver dans plusieurs salles, comme il y a deux ans. Nous sommes à identifier des salles à Montréal et en région où il sera possible de se réunir en respectant les distances sécuritaires d'usage.